

**DEMANDE DE SUBVENTION EXERCICE 2025**

à déposer au service Vie Associative, contre signature, avant le 31 décembre 2024

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU HORS DELAI NE SERA PAS ACCEPTE**

**Pièces à joindre obligatoirement :**

- Bilan financier de la saison écoulée, certifié exact par le comité de l'association (signatures originales)
- Attestation bancaire
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Procès verbal de la dernière assemblée générale
- Copie des statuts et certificat d'inscription au registre des associations si nouvelle association ou si modification
- Contrat d'engagement républicain complété et signé

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ASSOCIATION**

Nom de l'Association :

Siège social :

Résidence de l'activité :

Inscrite au registre des associations au Journal Officiel depuis le \_\_\_\_\_ Volume : \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_

Affiliation à une fédération sportive :

Agrément :

But de l'association :

SIREN/SIRET N° :

*Pour bénéficier d'une subvention, l'association doit obligatoirement disposer d'un numéro SIRET. Si ce n'est pas le cas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE.*

Date d'approbation des statuts :

Régime juridique de l'association :

Nombre d'adhérents et/ou licenciés :

Dont membres de St-Avold :

Dont membres extérieurs :

Montant de la cotisation pour l'année en cours :

**COMPOSITION DU BUREAU**

	NOM Prénom	Adresse postale	Téléphone	Nombre d'années dans la fonction
<b>PRESIDENT</b>				
<b>SECRETAIRE</b>				
<b>TRESORIER</b>				

**ADRESSE ELECTRONIQUE DE L'ASSOCIATION :**

COMPTE-RENDU DE L'ANNEE PRECEDENTE

I - BILAN FINANCIER SAISON 2023/2024

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

RECETTES :

Solde créditeur au : \_\_\_\_\_

Cotisation des membres : \_\_\_\_\_

Subvention de la commune  
(à rappeler page 4) : \_\_\_\_\_

Autres subventions : \_\_\_\_\_

Produit des manifestations : \_\_\_\_\_

Autres recettes : \_\_\_\_\_

Pour mémoire :  
reste à encaisser au : \_\_\_\_\_

Solde débiteur au : \_\_\_\_\_  
à reporter sur 2025 : \_\_\_\_\_

TOTAL : =====

DEPENSES :

Solde débiteur au : \_\_\_\_\_

Frais administratifs : \_\_\_\_\_

Manifestations, etc... : \_\_\_\_\_

Cotisations fédérales,  
etc... : \_\_\_\_\_

Frais de déplacement : \_\_\_\_\_

Dépenses d'équipement : \_\_\_\_\_

Autres dépenses : \_\_\_\_\_

Solde créditeur au : \_\_\_\_\_  
à reporter sur 2025 : \_\_\_\_\_

TOTAL : =====

La Ville se réserve le droit de demander la présentation des extraits des comptes bancaires de l'association

II - COMPTE-RENDU DES ACTIVITES REALISEES

**PROJETS POUR L'ANNEE AU TITRE DE LAQUELLE  
LA DEMANDE EST FORMULEE  
BUDGET PREVISIONNEL SAISON 2024/2025**

**RECETTES :**

Solde créditeur au : \_\_\_\_\_

Reste à encaisser : \_\_\_\_\_

Cotisation des membres : \_\_\_\_\_

Produit des manifestations : \_\_\_\_\_

Subventions autres  
que celles demandées  
à la commune : \_\_\_\_\_

Recettes diverses : \_\_\_\_\_

**TOTAL** : =====

Subvention demandée  
à la commune au titre  
de l'exercice 2025 :

\_\_\_\_\_

(à détailler page 4)

**TOTAL GENERAL** : =====

**DEPENSES :**

Solde débiteur au : \_\_\_\_\_

Frais administratifs : \_\_\_\_\_

Manifestations, etc... : \_\_\_\_\_

Cotisations fédérales,  
etc... : \_\_\_\_\_

Frais de déplacement : \_\_\_\_\_

Dépenses d'équipement : \_\_\_\_\_

Dépenses diverses : \_\_\_\_\_

**TOTAL** : =====

**II - ACTIVITES PROJETEES**

**DETAILS RELATIFS A LA SUBVENTION DEMANDEE  
EXERCICE 2025**

Désignation	Montant demandé au titre de 2025	Obtenu en 2024
<b>Fonctionnement général</b> <i>(uniquement pour les associations sportives, compléter les annexes I, II, III)</i>		
<b>Manifestations programmées ET/OU acquisition de petits équipements</b>  <i>Joindre le descriptif et le budget prévisionnel par manifestation</i> <b>Le versement de la participation financière attribuée sera effective sur présentation des justificatifs</b>		
<b>TOTAL SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</b>		

**UNIQUEMENT POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES : SUBVENTIONS SPECIFIQUES**

<b>EQUIPEMENT</b>	<p><i>1) Préciser le montant et l'objet de votre demande auprès du Conseil départemental :</i></p> <p>-----</p> <p><i>2) Avant le 30 avril 2025, demande écrite à adresser à M. le Maire accompagnée du courrier du Conseil départemental notifiant le montant de leur participation financière</i></p>
<b>HAUT NIVEAU</b>	<p><i>Avant le 30 juin 2025, demande écrite à adresser à M. le Maire accompagné des pièces justificatives suivantes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- copie des résultats obtenus en individuel et/ou en équipes</li> <li>- justificatifs de paiement (hébergement, repas, carburant, péage)</li> </ul>

**DEMANDE D'AIDE DE SUBVENTION AU DEMARRAGE :**

*(seulement pour les associations nouvellement créées et ayant déjà un an d'existence)*

PARTICIPATION AUX MANIFESTATIONS ORGANISEES PAR LA VILLE	
L'Association se déclare prête à participer, dans la mesure de ses possibilités, aux manifestations organisées par la Ville : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SAINT-AVOLD, le _____  LA PRESIDENTE, LE PRESIDENT, DE L'ASSOCIATION :  <p align="center">(signature et cachet de l'association)</p>
L'Association se déclare prête à participer, dans la mesure de ses possibilités, aux manifestations organisées par la Ville dans le cadre des jumelages : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

## ATTESTATION BANCAIRE

Je soussigné : .....

Représentant légal de l'association .....

Ayant l'ensemble de nos comptes à la banque .....

Déclare sur l'honneur qu'à la date du .....,

Le solde compte courant est de : .....

Le solde compte épargne est de : .....

Le solde des autres comptes : .....

Caisse : .....

Solde des restes à réaliser : .....

.....

**POUR FAIRE VALOIR**

Fait à ..... le .....  
(signature et cachet de la banque)

### INDICATIONS D'ORDRE GENERAL

- 1) Dans la mesure où la municipalité s'est fixée comme but de promouvoir la "Vie associative locale", la possibilité est désormais ouverte aux associations de formuler, outre la demande de subvention pour fonctionnement, des demandes ponctuelles et actions spécifiques. Pourront être pris en considération les projets tels que les manifestations destinées à animer la vie locale, le haut niveau, les équipements, voire d'autres projets justifiés. Il est cependant évident qu'il ne pourra y être réservé une suite favorable que dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- 2) Pour des raisons matérielles, les demandes de subvention ne peuvent être examinées par le Conseil Municipal qu'une fois l'an. Il importe donc que les associations fassent état sur le présent formulaire de l'ensemble de leur desiderata pour l'année concernée et ceci, à quelque titre que ce soit ;
- 3) Afin de permettre une exploitation objective de la présente demande, il est impératif que toutes les cases soient remplies ;
- 4) La municipalité se réserve le droit de demander des justificatifs relatifs aux renseignements fournis ;
- 5) Le formulaire de demande de subvention est à retirer à l'accueil de la Mairie, au service Vie Associative ou téléchargeable sur le site de la ville [www.saint-avold.fr](http://www.saint-avold.fr).

# CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

## CONFORMEMENT AU DECRET DU 31/12/2021

### Préambule

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

L'association \_\_\_\_\_  
représentée par \_\_\_\_\_, s'engage à respecter les engagements suivants :

### **Engagement n°1 : Respecter les lois de la République**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### **Engagement n°2 : Respecter la liberté de conscience**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que l'association ou la fondation dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### **Engagement n°3 : Liberté des membres de l'association**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et à l'article 39 du code civil local et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

### **Engagement n°4 : Egalité et non-discrimination**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

### **Engagement n°5 : Fraternité et prévention de la violence**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

### **Engagement n°6 : Respect de la dignité de la personne humaine**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

### **Engagement n°7 : Respect des symboles de la République**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

***La Présidente / Le Président (signature et cachet de l'association) :***

## ANNEXE I - ASSOCIATION :

<b>Veillez décrire les actions que votre association met en œuvre</b>	
<p><b>PROJETS DEVELOPPES</b></p> <p><i>Joindre la fiche descriptive et éventuellement le budget prévisionnel par projet</i></p>	<p>-Zone géographique de réalisation du projet (quartier, commune, intercommunalité, département, etc.) – Préciser le nom du(des) territoire(s) concerné(s)</p> <p>-Objectifs des projets et les acteurs</p> <p>-Publics particuliers visés (petite enfance, seniors, public de quartier prioritaire, public en situation d'handicap, etc)</p> <p>-Activité physique en faveur du sport loisirs</p> <p>-Activité physique Sport Santé</p> <p>-Nombre approximatif de personnes bénéficiaires</p> <p>-Lieu(x) et date(s) de réalisation de votre projet</p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/></p>
<p><b>ACTIONS DE FORMATION DE CADRES, SPORTIFS, DIRIGEANT</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Actions favorisant la prise de responsabilité chez les jeunes (-18 ans)</p> <p><input type="checkbox"/> Actions de formation – Précisez.....</p> <p><input type="checkbox"/> Plan Aide à l'emploi</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : .....</p>
<p><b>ACTIONS PARTENAIRES AVEC LA VILLE</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Dispositif Moselle Jeunesse</p> <p><input type="checkbox"/> Rentrée des sports</p> <p><input type="checkbox"/> Téléthon</p> <p><input type="checkbox"/> Forum des associations</p> <p><input type="checkbox"/> Festivités organisées par la Ville (fin d'année, américaines)</p> <p><input type="checkbox"/> Saint-Avold en fête</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p>





